

=====
Maison des Loisirs
=====

Conseil Exécutif du 27 avril 2011

DELIBERATION N° 94/2011

SPECTACLE « NUIT DES MUSEES » A LA MAISON DES LOISIRS - TARIFS

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** la délibération n° 226-07 du 19 décembre 2007 fixant les tarifs de la Maison des Loisirs et celles la modifiant ou la complétant ;

CONSIDERANT les propositions de la Direction de la Maison des Loisirs ;

CONSIDERANT le report de la réunion du Conseil Exécutif prévue le 22 avril 2011 en raison de l'absence de quorum ;

SUR le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Territorial propose un spectacle du groupe « Terre-Neuvas » organisé par la Maison des Loisirs en collaboration avec l'Arche et le Centre Culturel et Sportif dans le cadre des manifestations « Nuit des Musées 2011 ».

Les tarifs sont fixés ainsi qu'il suit :

Tarif adulte	8,50 €
Tarif scolaire/retraité:3ème âge	6,50 €

Article 2 : La Direction de la Maison des Loisirs, la Responsable Administrative et Financière des services de la Collectivité et le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Adopté

4 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Membres du C.E : 8
Membres présents : 4
Membres votants : 4

Le Président,


Stéphane ARTANO.


SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le03.MAI.2011...

Conseil Exécutif du 27 avril 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

SPECTACLE « NUIT DES MUSEES 2011 » A LA MAISON DES LOISIRS - TARIFS

Dans le cadre des manifestations organisées par la Collectivité dans le cadre de la « Nuit des Musées 2011 », la Maison des Loisirs propose en partenariat avec l'Arche et le Centre Culturel et Sportif un spectacle du groupe « Terre-Neuvas ».

Les tarifs proposés pour ce spectacle sont ceux appliqués par l'Arche pour le spectacle organisé à Saint-Pierre.

Tarif adulte	8,50 €
Tarif scolaire/retraité:3ème âge	6,50 €

Tel est l'objet du projet de délibération joint.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,


Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON

Reçu à la Préfecture
Le03.....MAY 2011